Image not found or type unknown

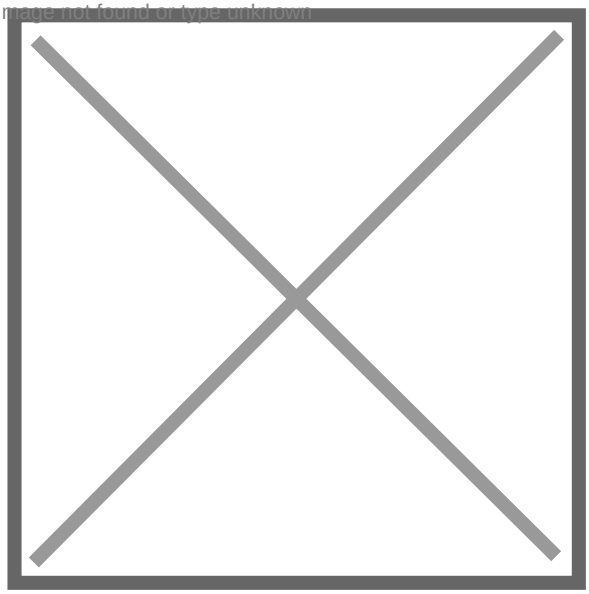

Récupération de biens lors d'une succession

Par **socrate50**, le **19/07/2016** à **23:05**

Bonjour,
Mon frère,divorcé,père d'un enfant bientot majeur est décédé.Sa compagne depuis 3 ans,avec qui il envisageait d'emmenager en septembre,lui a donné sa moto.La carte grise est au nom de mon frère afin qu'il l'assure.Donc je suppose que la moto revient à son fils.Peut-elle espérer récupérer au moins le blouson de moto qu'elle lui a payé et dont elle a la facture?Sachant que les relations sont tendues avec l' ex femme et ses enfants(d'un premier mariage)qui lui ont rit au nez quand elle leur a demandé,peut elle présenter la facture au notaire chargé de la succession?
Merci d'avance de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés